

COMPTE RENDU N°23

CONFERENCE REGIONALE DU TRAVAIL & PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE

Réunion de la commission "Dialogue social territorial" du 4 mars 2008 à 14h30

Membres présents : Jean Maillet (DRTEFP), Vanessa Mattiuzzi (DDTEFP 66), Sylvia Pena (Pays Pyrénées Méditerranée), Céline Jimenez (Pays Pyrénées Méditerranée), Patrice Couderc (CFDT), Bertille Genthial (CFDT), Claudine Lavail Darder (CFDT), Jean-Pierre Fernandez (CFTC), Jean-Rémy Rio (CFTC), Hervé Oriol (CFE-CGC), Marie-Thérèse Sarda (CGPME), Denis Nougé (CAPEB), Pierre Lacreu (CPDIA), Alain Daous (UPE 66), Martine Sargatal (chambre des métiers 66), Michel Bouchet-Bert (ITEPSA), Joseph Raynal (UPA – CMA), Philippe Azam (FAFSEA LR), Laurent Pégoud (AREFA LR), Nadège Sedes (ADEFA), Mme Cauvet-Capdet (Droits des femmes et égalité), Rolande Loigerot (maire adjointe du Boulou / affaires sociales), Yves Jolis (CRT, journaliste-animateur / secrétaire de séance).

Partenaires excusés : CFTC 66, CGT 66, FFBTP 66, UMIH 66, Chambre d'agriculture,

Partenaires absents : FO, Confédération Paysanne, FDSEA

Lieu : Mairie du Boulou

Date : 4 mars 2008 à 14h30.

Objet de la réunion

Déterminer les axes de travail et les thématiques sur lesquels un accord cadre territorial pour le développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pourrait être signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et le Pays Pyrénées-Méditerranée.

1 - Introduction et Présentation du Pays Pyrénées-Méditerranée

Sylvia Pena invite les participants à faire un tour de table de présentation.

A cette occasion, Yves Jolis rappelle que dans le cadre des orientations prises fin 2006 par l'ensemble de ses partenaires, organisations patronales, syndicats de salariés et administrations d'Etat, la Conférence Régionale du Travail a inscrit parmi ses priorités sa volonté de territorialiser le dialogue social au travers d'actions de partenariat avec les structures de développement de territoires qui le souhaiteraient. Il souligne également que l'objectif de la CRT est de mobiliser son savoir faire, ses réseaux et son expérience pour aider les territoires, dans le respect de leur identité et l'écoute de leurs besoins, à mettre en œuvre des projets concrets en leur apportant entre autre un appui méthodologique et logistique. Il précise qu'une démarche en ce sens a été entreprise avec le Pays Corbières Minervois, le CBE des Cévennes et que d'autres devraient suivre très prochainement.

Il indique par ailleurs que la CRT a très largement participé à la création du CR#GE L.R., Centre Ressources des Groupements d'Employeurs Languedoc-Roussillon, cette création s'inscrivant dans le droit fil des objectifs de la CRT, faire en sorte que le dialogue social permanent débouche sur des réalisations concrètes. En témoigne également la création de Maisons du travail saisonnier.

Il réaffirme enfin que les partenaires de la CRT souhaitent développer le dialogue social en axant leurs travaux sur le versant "emploi et qualité d'emploi" indissociable d'un développement économique durable prenant en compte à la fois les besoins des entreprises et ceux des salariés.

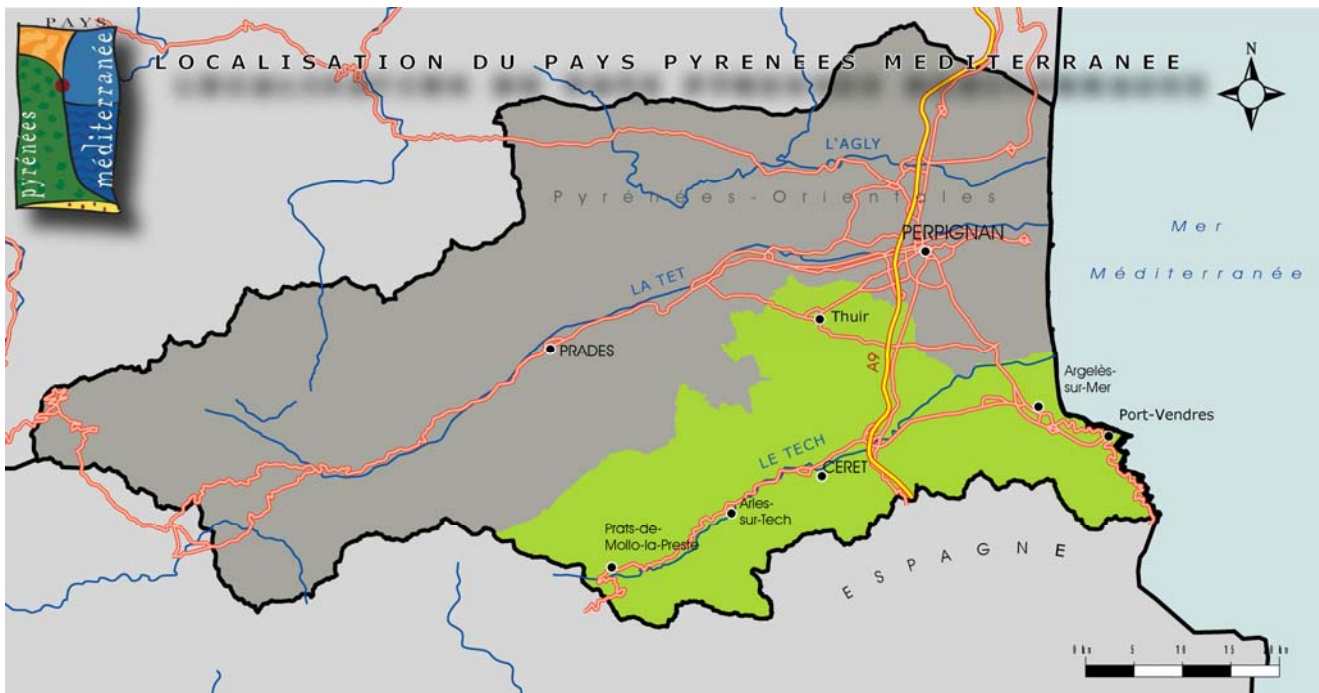
Sylvia Pena présente alors le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Elle rappelle que le pays est un territoire organisé où s'engage une réflexion collective entre les différents acteurs locaux (élu, professionnels, associations, société civile...) sur le devenir du territoire. Ce n'est pas une structure administrative intermédiaire entre le canton et le département mais un lieu de réflexion pour définir un

projet de développement harmonieux et durable et un outil destiné à coordonner les initiatives pour donner davantage de cohérence et de valeur ajoutée aux investissements publics.

Le territoire est organisé sous forme de Pays au sens de la LOADDT du 25 juin 1999, ce qui permet la mise en œuvre de partenariats public-privé dans le cadre d'un projet de territoire reposant sur une véritable concertation des acteurs locaux. Le Comité de Bassin d'Emploi du Pays Pyrénées-Méditerranée existe depuis 1990 sous forme associative et a modifié ses statuts le 12 juillet 2001 pour évoluer vers un Conseil de Développement. L'agrément CBE a été conservé.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est donc un territoire regroupant 6 cantons (Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Cérét, Côte Vermeille, Prats-de-Mollo, Thuir) soit 57 communes pour une population de près de 85 000 habitants.



Le projet, défini par la Charte de Développement en 1999, repose sur une volonté locale de dynamiser le territoire et son économie, valoriser le patrimoine naturel et culturel et mettre en place une complémentarité productive entre le littoral et le pays de l'intérieur. Les axes de développement ont été réactualisés en 2006/2007, en concertation avec les acteurs locaux, pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale 2007-2013.

Ils se déclinent ainsi :

Axe 1 - Stratégie territoriale en faveur de la gestion des ressources naturelles

Axe 2 - Stratégie territoriale en faveur de l'emploi et de la formation

Axe 3 - Cohésion territoriale

Axe 4 - Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée

Les thèmes forts de la stratégie emploi-formation :

La stratégie territoriale en faveur de l'emploi et de la formation du Pays Pyrénées-Méditerranée a été impulsée dans le cadre de l'appel à projet « Emploi et territoires » du FSE mesure 10a, sur la base d'un projet concerté composé d'un diagnostic macro-économique et micro-économique et d'actions de préfiguration.

Objectifs : anticipation des mutations économiques, sécurisation des parcours professionnels

-La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

-La mise en œuvre du schéma des Zones d'Activités Economiques

-Le programme de développement du secteur des services à la personne

-Le soutien aux activités associatives

Céline Jimenez / Yves Jolis - Compte rendu N°23

Commission CRT/Pays Pyrénées Méditerranée "dialogue social territorial PPM" du 04/03/2008

page- 2

- L'emploi saisonnier
- L'information sur la VAE
- La convention de revitalisation du bassin d'emploi

2- Présentation de l'EDEC territorial

Sylvia Pena évoque le partenariat établi avec la CRT depuis 2006 et la volonté du pays de s'appuyer sur le CRT pour initier de nouveaux échanges avec les partenaires sociaux et l'Etat afin d'évaluer l'opportunité de signer un EDEC territorial. Elle explique que si l'assemblée veut s'engager dans ce projet, il faudra identifier un ou plusieurs thèmes de travail, organiser par la suite des groupes de travail par thématique pour affiner les axes de travail et identifier des pistes d'actions et avoir finalisé les travaux en juin 2008 pour prétendre à un EDEC territorial.

Jean Maillet explique que l'Etat a mis en place des outils EDDF, aujourd'hui EDEC, pour accompagner les mutations économiques et la sécurisation des parcours professionnels. L'Etat intervient dans l'entreprise par des EDEC de branche. S'appuyant sur la CRT (initiative unique en France), l'Etat souhaite développer des EDEC territoriaux sur la Région L-R. Il précise que ceux-ci ne peuvent être mis en place sans la participation des partenaires sociaux.

Il rappelle que l'objet de la réunion est de convenir collectivement des travaux à réaliser en commun pour financer des actions d'étude, ingénierie, actions de formation.

L'EDEC territorial peut ainsi prendre appui sur un conventionnement entre les partenaires sociaux, le pays et les OPCA. Les objectifs fixés sont de 2 ordres : la performance économique des territoires et l'employabilité des salariés. Les EDEC territoriaux sont financés à travers diverses sources de financement. Les échéances sont envisagées pour juin 2008.

3 - Propositions et débat

Jean-Rémy Rio demande des précisions sur « Qui est au service de qui ? » entre les partenaires sociaux et le Pays.

Sylvia Pena précise que le pays est un outil au service des projets et que l'EDEC territorial, en tant qu'outil favorisant la démarche territoriale, est une opportunité pour les partenaires sociaux de travailler ensemble sur les besoins d'un territoire.

Patrice Couderc fait part de ses remarques. Il évoque le déficit de prise en compte du dialogue social dans les démarches du pays et la nécessité de co-construire des projets en amont.

Sylvia Pena rappelle que, bien que certains partenaires sociaux soient mobilisés autour de la démarche, le pays n'a pu être pas toujours mobiliser les bons interlocuteurs sur le territoire. La réactualisation des interlocuteurs est sans doute à revoir pour développer le dialogue social au cœur des projets. Les projets emploi-formation s'attachent à prendre en compte le dialogue social. Ex : l'expérimentation qui est mise en place sur le territoire avec les chambres consulaires et la CAPEB pour l'accompagnement de 25 entreprises à la démarche compétence favorisant le dialogue social dans l'entreprise.

Céline Jimenez ajoute que toutes les actions portées par le pays tendent à associer les partenaires sociaux de manière systématique. C'est dans le cadre de ses missions de CBE et dans une philosophie du développement durable (économie + société + environnement), que le pays tiens à avoir une vision paritaire des projets liés à l'emploi et à la formation.

Bertille Genthial rappelle qu'il faut tenir compte d'une distinction entre le dialogue social avec la société civile et le dialogue social dans l'entreprise qui demande à développer une relation spécifique. Elle ajoute qu'il associer le Conseil Régional L-R et le Conseil Général des P-O aux travaux.

Laurent Pégoud explique que la branche production agricole a signé un EDEC de branche. Il se pose la question de l'articulation des projets entre un EDEC de branche et un EDEC de territoire. Le contenu de l'EDEC va être communiqué au pays. Un lien doit être fait également avec le Centre de Ressource GE (CRGE) à Montpellier.

Jean Maillet présente les grandes branches professionnelles de la Région L-R :

- La production agricole
- Le secteur des soins
- Les services à la personne
- Le BTP

- L'interprofession MEDEF, CGPME

Au regard de l'EDEC de branche signé par l'AREFA, l'articulation des EDEC est à construire. Il est possible de travailler sur la pluriactivité.

Laurent Pégoud demande qu'il soit prévu une instance d'arbitrage pour la mise en œuvre des projets d'EDEC.

Joseph Raynal souligne les réalités de ce territoire rural qui est maillé de TPE de – de 10 salariés, avec un secteur santé qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, se délocalise, avec un secteur de la construction qui est en pleine mutation avec les énergies renouvelables....le partage des compétences des salariés pourrait être une piste.

Martine Sargatal ajoute que le chambre des métiers a identifier des pistes d'actions avec le Pays Pyrénées-Méditerranée sur les énergies renouvelables, la coopération transfrontalière avec la Catalogne Sud, les groupements d'employeurs.

Jean-Rémy Rio demande si des travaux ont déjà été engagés au niveau transfrontalier.

Martine Sargatal et Sylvia Pena évoquent respectivement les partenariats établis et les projets en cours.

Patrice Couderc aborde le secteur transport-logistique et la saisonnalité comme thématique de travail possible pour l'EDEC.

Alain Daous évoque des travaux engagés depuis plus d'un an sur le département en faveur d'une maison des saisonniers. Un accord interprofessionnel départemental relatif aux emplois saisonniers dans le département des P-O a été signé le 09/07/2007. Convaincu par le potentiel de développement des GE, il fait également référence à l'initiative régionale du CR GE et pose la question du timing EDEC/GE.

Céline Jimenez rappelle qu'une étude d'opportunité sur la création de GE et GEIQ, piloté par la CCI, est actuellement en cours.

Les partenaires sociaux faisant partie de la démarche du CR GE évoquent le rapprochement de leurs champs d'actions avec le projet d'étude GE mis en œuvre sur le pays. Ils envisagent de proposer une de leurs actions sur le Pays Pyrénées-Méditerranée (en attente de validation par le CA du CR GE).

Sylvia Pena aborde les priorités d'action pour le Pays Pyrénées-Méditerranée : les services à la personne, les énergies renouvelables, l'emploi saisonnier, les GE et GEIQ

Céline Jimenez rappelle que l'axe de travail sur l'emploi saisonnier fait partie d'une réflexion globale sur le tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée et qu'il est intégré au Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme, validé en 2006 par les acteurs locaux. Cet axe de travail s'inscrit dans la suite des travaux engagés en 2006 avec la CRT qui ont rassemblé institutionnels, organisations patronales et syndicales autour de la question du travail saisonnier et des pistes suivantes : pluriactivité, partage de compétences, amélioration des conditions d'accueil et de travail (information, logement, transport, visite médicale d'embauche), statut de saisonnier, qualité de l'emploi, fidélisation des employés saisonniers, professionnalisation, dispositifs de formation, outil VAE...anticipation sur la convention UNEDIC de janvier 2006.

Patrice Couderc fait référence aux 2 priorités d'actions de la CFDT : les services à la personne et le travail saisonnier.

Est posé la problématique de la santé comme thématique à traiter également.

Denis Nougé fait part d'une expérience de formation qualibois il y a quelques années sur le Vallespir. La problématique des lieux de formation est posée.

4 - Axes de travail : synthèse et orientations

Au terme du débat, 3 pistes de travail se dégagent :

- Les services à la personne
- Le travail saisonnier

- L'éco-construction

- La piste des GE/GEIQ est considérée comme axe transversal + un comité de pilotage est déjà constitué à ce sujet sur le territoire pour l'étude d'opportunité de création de GE et GEIQ porté par la CCI sur le territoire. L'ensemble des participants notent l'intérêt de la création récente par la CRT du centre ressources GE LR.

Yves Jolis propose alors de constituer d'ores et déjà des groupes de travail par thématique et de fixer des dates de réunion. Il rappelle qu'en effet l'objectif est que cet EDEC soit opérationnel à l'échéance rapprochée de fin juin 2008.

5 - Planning des prochaines réunions de travail

Les premières réunions thématiques auront lieu aux dates suivantes :

Date et heure	Lieu	Groupe thématique	Partenaires inscrits
26/03/2008 à 9h30 au siège du Pays PM - Céret	REUNION CONFIRMEE	Gr 1 - Emploi saisonnier Les participants sont invités à mobiliser les éléments d'information dont ils disposent pour enrichir la réflexion du groupe.	ADEFA (Nadège Sedes) FAFSEA (Philippe Azam) CFDT (Bertille Genthial + Claudine Lavail Darder) CPDIA (Pierre Lacreu) ITEPSA (Michel Bouchet-Bert) CFTC (JP Fernandez) DDTEFP (Vanessa Mattiuzzi) PPM (Sylvia Pena, Céline Jimenez)
27/03/2008 à 10h30 au siège du Pays PM - Céret	! REUNION A CONFIRMER (recherche d'une salle disponible) sinon reportée le 8 AVRIL à 10h30	Gr 2 - Service à la personne Les participants sont invités à mobiliser les éléments d'information dont ils disposent pour enrichir la réflexion du groupe.	CGPME (Marie-Thérèse Sarda) CFDT (Claudine Lavail Darder) CFTC (JP Fernandez) UPE 66 (Alain Daous) DDTEFP (Vanessa Mattiuzzi) PPM (Céline Jimenez)
27/03/2008 à 14h au siège du Pays PM - Céret	! REUNION REPORTEE au 8 AVRIL 2008 à 14h au siège du Pays PM	Gr 3 - Eco-Construction Les participants sont invités à mobiliser les éléments d'information dont ils disposent pour enrichir la réflexion du groupe. Nous pouvons participer aux conférences organisées par le pays pendant la semaine du développement durable pour enrichir notre approche sur le sujet	CAPEB (Denis Nougé, Joseph Raynal) Chambre des métiers (Martine Sargatal) CFDT (Claudine Lavail Darder) CFE-CGC (Hervé Oriol) CFTC (?) DDTEFP (Vanessa Mattiuzzi) PPM (Camille Binda – Chargée de mission Energie, Céline Jimenez)

Le présent compte rendu sera envoyé aux présents mais également aux délégations des partenaires sociaux, régionales ou locales, n'ayant pas assisté à cette première réunion.

Pour info / contact

Secrétariat de la CRT, Yves Jolis : yves.jolis@yahoo.fr

Pour tous renseignements et inscription aux groupes de travail,

Contact Céline Jimenez : cjimenez@payspyreneesmediterranee.org

Céline Jimenez / Yves Jolis - Compte rendu N°23

Commission CRT/Pays Pyrénées Méditerranée "dialogue social territorial PPM" du 04/03/2008

page- 5